

LA FEMME, CETTE PERLE PRÉCIEUSE

Par l'Association
«Aux Sources de l'Islam»
www.sourceislam.com

Revu et corrigé par
Abu Hamza Al-Germâny

Publié et revu par
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

2nde édition, 2008/1429

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyadh 11457

Kingdom of Saoudia Arabia

Tel: +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax: +966 (0)1-4970126

Site internet en français: www.islamhouse.com

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Au nom d'Allah,
L'Infiniment Miséricordieux, le Très
Miséricordieux*

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Avant-propos	3
La condition de la femme en Occident.....	4
L'émancipation de la femme	8
La condition de la femme dans l'Islam.	14

Écrit par l'association

Aux Sources de l'Islam

www.sourceislam.com

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

AVANT-PROPOS

Louange à Dieu seul, et que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur son messager...

Aujourd'hui plus qu'hier, par ignorance ou par orgueil, face à la vérité, certains s'attaquent à l'Islam et le critiquent. Alors que cette religion représente par excellence le respect des droits de l'homme de tous horizons et classes confondus. On l'accuse d'opprimer certaines catégories de personnes, de leur porter atteinte et de les dénigrer.

La femme tout particulièrement est, prétendent-ils, considérée comme inférieure et dont les droits sont bafoués, voire inexistantes, et dont le rôle dans la société est quasi inexistant.

Entre haines, mensonges, ignorances ou amalgames, quel est réellement le statut de la femme dans l'Islam et en Occident? Où est elle vraiment respectée et intégrée dans la société et où y tient-elle vraiment un rôle?



LA CONDITION DE LA FEMME EN OCCIDENT.

En Occident, ou plus largement dans les pays non musulmans, la femme, disent-ils, est une citoyenne à part entière, égale à l'homme sur tous les points de vue. Or, cette prétendue égalité, n'a pas toujours été un acquis ; elle a dû la réclamer haut et fort au prix de sa vie parfois.

À l'époque où les hordes isolées se trouvaient en pleine lutte pour l'existence ; le clan devait veiller à se débarrasser de tout rejeton qui nécessitait de grands soins. Les filles nouvelles, en première ligne, avaient ce caractère d'impedimenta.

On cherchait donc à s'en débarrasser autant que possible dès leur naissance. On n'en laissait vivre qu'un petit nombre, celles dont on avait absolument besoin pour la reproduction de l'espèce. En Grèce, elle était un objet se vendant et s'achetant dans les marchés et ne disposant d'aucun droit. Dans l'empire romain, l'homme avait tous les droits sur sa famille. Même celui de

vie et de mort sur sa femme et ses enfants, sans devoir rendre de comptes à l'Etat. En Inde, lorsque le mari mourait, son épouse s'immolait sur son bûcher de plein gré. Aujourd'hui, elle se contente de se raser les cheveux.

De nos jours, une situation persiste, se maintenant et s'aggravant toujours davantage: la prostitution. Elle était non seulement permise aux filles non mariées, mais à Babylone, chez les Phéniciens, les Lydiens et chez bien d'autres peuples encore, elle était demandée, voire ordonnée par la religion. À Babel, la puissante capitale de l'empire babylonien, il était prescrit que toute jeune fille devait se rendre au moins une fois en pèlerinage au temple de la déesse Mylitta pour s'y prostituer, en son honneur, au libre choix des hommes qui accouraient en foule. On rapporte de Chéops, roi d'Egypte, qu'il tira du produit de la prostitution de sa fille l'argent nécessaire à la construction d'une pyramide.

Chez les personnes de confession judaïque, la femme est maudite, car c'est elle qui aurait influencé Adam (que la paix soit sur lui) à pécher. Chez les premiers chrétiens, elle était considérée comme la porte de Satan. En France, en 585 lors du Concile de Mâcon, on se demandait si elle était

un être humain et possédait une âme. Et si elle en avait une, était-ce celle d'un animal ou d'un humain? Ils en conclurent enfin, qu'elle avait une âme d'être humain, mais avait été créée uniquement pour servir l'homme.

L'Occident se persuade même que la sorcellerie est intimement liée à la nature féminine, et que toute femme est une sorcière en puissance («Pour un sorcier, dix mille sorcières...»). Les bûchers brûlent surtout à partir du XV^e siècle et ne s'éteindront qu'au XVII^e siècle. En France en 1804 dans le Code napoléonien, la veuve n'a aucun droit dans la succession de son conjoint et, si elle désire se remarier, elle est soumise à la décision du conseil de famille. Dans les lois anglaises, elle n'était pas considérée comme citoyenne au siècle dernier, et jusqu'en 1805, l'homme avait le droit de vendre sa femme. En Chine l'année du cheval et de la femme sont mauvais signe. Dans bien d'autres communautés, la femme connaissait ou connaît encore le même sort, voire pire.

Depuis des siècles, elle subit un avilissement certain et ne bénéficie d'aucune reconnaissance, malgré son rôle capital dans la société. Elle est humiliée, méprisée, négligée, réduite à un objet de désirs et de procréation. Mais, diront-ils, la femme

n'est désormais plus considérée comme telle, elle est désormais respectée, fait partie intégrante de la société, dispose de droits équivalents à l'homme. Elle est considérée comme libre et peut travailler dans ce que bon lui semble.

Certes, il est vrai que la vision qu'ils se faisaient de la femme a changé... Mais dans quel sens ce changement s'est-il fait?

L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME

Elle s'est vraiment confirmée vers la deuxième moitié du XXe siècle, quand la femme a commencé à réclamer ses droits, les mêmes que ceux des hommes à tous les niveaux. Droits qu'elle obtient petit à petit au fil des années. Parallèlement, (sous influence ou pas), naît l'idée de s'épanouir, vivre, revendiquer sa liberté, son indépendance et se détacher des mentalités des anciens naquis.

La femme obtint donc sa «liberté.» Aujourd'hui elle fait ce qu'elle veut au nom de la liberté et de l'égalité, dispose des mêmes droits que les hommes, elle est citoyenne, elle existe et le fait savoir.

Cependant, cette liberté est-elle vraiment une liberté comme on l'entend ou est-ce plutôt du libertinage? Comme on pourrait également se demander si l'émancipation de la femme n'est-elle pas en réalité une belle expression qui dissimule, pour celui qui réfléchit, l'exploitation de la femme?

Ces beaux discours n'ont en effet pas leur place ici. Ce sont en réalité que des cache-misère. Certes il y a eu un changement dans la vision de la femme, mais ce changement ne s'est pas fait véritablement à son avantage.

De nos jours, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que la femme n'est toujours pas respectée comme il se doit, même s'ils veulent le faire croire. Il est vrai qu'elle a acquis une liberté ; mais c'est une liberté totale, exemptée de principes, de valeurs, de pudeur ou d'honneur. Elle est passée d'un extrême à un autre, d'une absence de liberté à une liberté sans limite aux fruits amers.

Ils voudraient faire croire (et malheureusement, beaucoup y ont cru) qu'elle serait complètement l'égale de l'homme en tous points, et aurait les mêmes droits que lui, alors que curieusement, certaines inégalités entre les deux sexes persistent. Pour eux, s'épanouir signifierait l'absence de tabous. Une femme sera femme que si elle n'a pas de règles de conduite. On la pousse à s'habiller de façon très indécente dans la rue en prétendant que c'est cela être une femme épanouie et bien dans sa peau! Ils répandent la mixité partout, ce qui a pour résultat l'expansion de la perversité, des problèmes conjugaux et de graves atteintes au

respect de la personne. Mais aussi la multiplication des rapports avant le mariage, qui conduit à une grossesse pénible, car non voulue et à l'accroissement préoccupant d'enfants illégitimes.

La plupart des avortements sont la conséquence de tout cela. En 2002 (en France métropolitaine) 205 627 avortements ont été recensés. On constate même la multiplication d'actes immoraux tels que le viol, dont le nombre déclaré en 2001 a atteint le chiffre de 9 574 et on suppose que ceux qui ont été perpétrés, sans être ébruités, seraient de 4 à 6 fois supérieures.

Désormais, elle est considérée comme un objet de jouissance et un passe-temps. Ballottée d'un homme à un autre, on s'en débarrasse une fois rassasié sans se soucier de son devenir et de son honneur. Pour bien réussir sans obstacles dans sa vie professionnelle, il faut qu'elle soit «ouverte à toutes propositions.»

Le grand savant Ibn Qayyim a dit à propos de la mixité: **«Il n'y a aucun doute que la mixité est l'origine de tous maux et de toutes calamités, c'est aussi l'une des plus grandes causes du châtement d'Allah (sur une communauté).»**

Tout comme elle fait partie des causes de la perversion, qu'elle soit générale ou spécifique. La mixité entre hommes et femmes est la cause de la multiplication de la perversité, de la fornication, de la mort et des épidémies». En 2003, 30 000 personnes vivaient avec le sida en France, où l'on estime à 100 000 le nombre de séropositifs. 7000 personnes ont découvert leur séropositivité en 2004, contre 6000 en 2003, selon les chiffres communiqués par l'Institut de Veille sanitaire.

La femme est aussi un très bon argument de vente. En effet, pour convaincre la clientèle d'acheter, il suffit de mettre une femme séduisante à côté du produit. À l'instar des demoiselles du juste prix, on la dénude chaque fois que l'occasion se présente pour la campagne d'un gel douche ou encore pour la promotion d'une voiture! Il n'y a pas une émission de télévision qui n'ait ses collections de nunuches dévêtues, prêtes à rire à toutes sortes de blagues malencontreuses à leur sujet provenant de la gent masculine, curieusement très satisfaite!

Elle possède souvent des postes en contact avec la clientèle, comme secrétaire, vendeuse ou encore caissière, tout en l'incitant à porter des vêtements toujours plus impudiques dans le but

de mieux attirer. Si elle ne le fait pas, on cherchera des femmes beaucoup plus «dociles». Avant qu'elle soit reconnue comme ayant du talent dans quelque domaine que ce soit, il faut d'abord qu'elle soit belle, qu'elle le montre, et qu'elle joue de tout son charme.

En réalité, elle n'a acquis aucune liberté dans le vrai sens du terme, mais a plutôt perdu sa dignité, son humanité et sa nature première. Jadis, elle était certainement humiliée, mais faisait quand bien même partie d'une famille. Elle se mariait humblement et possédait un foyer. L'humiliation et le vice n'étaient pas apparents. Aujourd'hui, elle reste toujours humiliée, mais d'une autre manière: elle est réduite à un objet de fantasmes et de convoitises avec lesquelles on passe un peu de bon temps puis on l'oublie.

La cellule familiale est quasi inexistante fragilisant ainsi, toute la société, car son rôle est primordial. Depuis cette pseudo-liberté, les vices n'ont fait qu'accroître. La femme n'a point connu d'émancipation positive, mais connaît plutôt une exploitation par des hommes sans aucun scrupule profitant d'elle pour arriver à leurs fins. De même, elle n'a toujours pas obtenu sa liberté dans le sens moral et humain du terme. Et cette soi-disant

liberté ne profite qu'aux hommes, qui sont libres d'abuser impunément d'elle, sous les yeux indifférents et complices de tous. En acceptant cette situation, la femme a perdu sa féminité, sa beauté, sa douceur et sa distinction. Elle demande le respect, alors qu'elle tend la main aux irrespectueux. Comment, dès lors, peut-elle l'obtenir? De l'autre côté, il y a l'Islam, religion de juste milieu, ne basculant dans aucun extrême:

﴿وَكَذَلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا لِتَكُونُوا شُهَدَاءَ عَلَى النَّاسِ
وَيَكُونَ الرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا﴾ [البقرة: 143].

«Ainsi, Nous avons fait de vous une juste communauté afin que vous soyez témoins pour les gens et que le messager soit témoin pour vous»
(s.2 v.143).

LA CONDITION DE LA FEMME DANS L'ISLAM.

Délivrance, amélioration du quotidien et de la situation de l'ensemble des membres d'une communauté, interdisant l'injustice et l'oppression, ordonnant l'équité et le respect de son prochain, l'Islam donna à la femme une place sans équivalent dans aucune autre communauté.

Il a reconnu à la femme des capacités et des droits inconditionnels, dans toute gestion d'ordre civil, économique ou personnelle. La femme jouit ainsi de la capacité et du droit d'hériter, de donner, de léguer, de contracter une dette, d'acquérir, de passer un contrat, d'attaquer en justice et d'administrer ses biens.

Elle a aussi le droit de choisir librement son mari, de se remarier, après avoir divorcée ou être devenue veuve. Ce dernier droit n'a été reconnu à la femme occidentale que bien tardivement...

Parmi ses droits sur l'homme, on peut citer par exemple: le versement de sa dot lors de son

mariage, subvenir à tous ses besoins, quand bien même elle serait la plus riche des personnes, et cohabiter convenablement avec elle... comme il est mentionné dans le verset suivant:

﴿وَعَاشِرُهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ﴾ [النساء: 19].

«*Et cohabitez avec elles convenablement*» (s.4, v.19).

Et le Messager de Dieu ﷺ a dit: «*Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec les femmes.*» Rapporté par Hâkim et authentifié par Albâny.

Elle n'est pas obligée de travailler, c'est l'homme qui subvient obligatoirement à ses besoins. Si l'homme venait à refuser d'assouvir ses besoins, alors cela est considéré comme un grave péché. Par ailleurs, si celle-ci venait à travailler, son argent lui appartiendrait et l'homme n'aurait aucun droit dessus.

Quant à la double part reconnue à l'homme, dans l'héritage, elle s'explique par les obligations exceptionnelles auxquelles l'homme est astreint, alors que l'exemption de la femme est totale, ses dépenses envers son mari ou ses enfants sont purement volontaires et ceci, quel que soit son degré d'opulence.

De même, chez les Arabes avant l'islam, elle n'était pas mieux considérée qu'ailleurs. Donner naissance à une fille était à l'époque, considérée comme une calamité, donc pour s'en débarrasser certains enterraient leurs filles vivantes comme il a été critiqué dans le Coran:

﴿وَإِذَا بُشِّرَ أَحَدُهُم بِالْأُنثَىٰ ظَلَّ وَجْهُهُ مُسْوَدًّا وَهُوَ كَظِيمٌ ﴿٥٨﴾
 يَتَوَارَىٰ مِنَ الْقَوْمِ مِنْ سُوءِ مَا بُشِّرَ بِهِ أَيُمْسِكُهُ عَلَىٰ هُونٍ أَمْ يَدُسُّهُ
 فِي التُّرَابِ أَلَا سَاءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿٥٩﴾﴾ [النحل: 58-59].

«Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux [la naissance d'] une fille son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre? Combien est mauvais leur jugement» (s.16, v.58-59).

Elle n'avait quasiment aucun droit. L'homme pouvait avoir autant de femmes qu'il le souhaitait sans forcément devoir subvenir aux besoins de chacune. Prostitutions, vagabondages et harcèlements étaient monnaie courante en Arabie.

L'Islam, quant à lui, avait réglementé certaines coutumes païennes, telle la polygamie, qu'il

légiféra. Mais, il établit pour le polygame des conditions tellement rigoureuses, que le champ de cette pratique se trouva relativement rétréci. En effet, la polygamie doit s'adapter à certaines exigences telles que l'équité entre les épouses, comme il est mentionné dans le Coran:

﴿فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا فَوَاحِدَةً﴾ [النساء: 3].

«Si vous craignez d'être injustes n'épousez qu'une seule femme» (S 4, v 3),

Mais aussi, pouvoir subvenir aux besoins de toutes, etc. En Occident, un homme qui a plusieurs maîtresses ne devrait-il pas être considéré comme un polygame? Pourquoi reproche-t-on aux musulmans leur polygamie alors que celle-ci est contractée par les liens sacrés du mariage alors qu'on applaudit l'homme qui change de femmes toutes les semaines?

Le sociologue français Gustave le Bon (1831-1941) l'a d'ailleurs reconnu par ses paroles: **«Je ne vois pas en quoi la polygamie légale des Orientaux soit inférieure à la polygamie hypocrite des Européens. Alors que je vois très bien au contraire en quoi elle lui est supérieure».** (*La civilisation des Arabes*. p. 422)

Quant à la polygamie du Prophète qui a toujours été décriée en Occident, elle s'explique surtout par des mobiles d'ordre politique, qui ont incité l'Envoyé de Dieu à ne jamais refuser des offres tribales. Autrement, comment justifier le lien monogame du Prophète avec sa première femme Khadîdja, qui avait alors atteint l'âge de la maturité (40 ans) alors que le Prophète était encore dans la fleur de l'âge (25 ans). Il vécut 25 ans avec elle, sans jamais penser à prendre une autre femme, elle mourut à l'âge de 65 ans.

Dans la plupart des pays occidentaux, un problème persiste: le divorce? Son taux a atteint les 60 %. Quelle est la signification de ce chiffre?

Cela sous-entend assurément que la structure sociale en Occident n'est pas équilibrée et tend à démanteler les liens entre les époux qui résultent à la destruction du mariage. Ce résultat était facile à prévoir: en Occident, les fréquentations mixtes sont libres à l'excès, la consommation d'alcool est répandue et le manque de pudeur de certaines femmes contribue à l'adultère, mais les hommes sont aussi responsables. Cela est une chose aisée pour ceux qui ne craignent pas Dieu. Dans tous ces pays, la formule est la suivante: hommes, femmes, alcool, nudité, fréquentations libres,

ayant pour résultat la destruction du mariage, des enfants illégitimes et malheureux.

C'est pour toutes ces raisons que l'islam interdit les fréquentations libres, prône l'interdiction de l'alcool, et la préservation de la pudeur, ayant pour résultat la protection du mariage, des enfants légitimes et heureux. Le sociologue français Gustave le Bon l'a également reconnu par ses paroles: **«La situation légale de la femme mariée, telle qu'elle est réglée par le Coran et ses commentateurs est bien plus avantageuse que celle de la femme européenne»**. (G. Le Bon p. 436).

Avec l'Islam, la femme retrouva sa dignité, son honneur et son humanité. Elle existe vraiment, tient un rôle concret et est indispensable au maintien de la société. La femme dans Islam est: lumière, pudeur, bon comportement, chasteté, pureté, beauté... Chez elle avec son mari et ses enfants, elle est servie, honorée, chérie, respectée, préservée, et aimée. Elle a été créée à partir de la côte de l'homme, les rendant ainsi inséparable, se complétant, et dépendant l'un de l'autre:

﴿هُنَّ لِبَاسٌ لَكُمْ وَأَنْتُمْ لِبَاسٌ لَهُنَّ﴾ [البقرة: 187].

«*Elles sont pour vous un vêtement et vous êtes pour elles un vêtement.*» (s.2, v.187).

Et le fait qu'ils soient de la même origine comme l'a dit le prophète (paix et salut d'Allah sur lui): «*Les femmes sont les consœurs des hommes*», augmente ainsi le sentiment d'unité et les rapproche par un lien d'interdépendance inaltérable. Rapporté par Tirmidhy et authentifié par Albâny.

Il doit donc prendre soin d'elle comme de sa propre personne, car elle est une partie de lui-même:

﴿وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِتَسْكُنُوا
إِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً وَرَحْمَةً إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ
يَتَفَكَّرُونَ﴾ [الروم: 21].

«*Parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles, et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.*» (s.30, v.21)

Et comme le mentionne un hadith: «*Veillez du bien aux femmes.*» Rapporté par Boukhâry et Mouslim.

Quel que soit sa situation, qu'elle soit épouse, fille, mère, il a été ordonné à l'homme de bien se comporter avec la femme. Faire le contraire est donc une désobéissance et passible d'un châtement divin. Le Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) a en effet dit: **«Le croyant qui a la foi la plus parfaite est celui qui a le meilleur comportement. Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs avec leurs femmes.»** Rapporté par Hâkim et authentifié par Albâny.

L'homme marié doit chérir sa femme, bien lui parler, patienter sur ses défauts, lui apprendre sa religion...

S'il divorce, il doit lui verser une pension et la loger d'une durée de trois menstrues, avant qu'elle ne puisse se remarier, comme il est dit dans le Coran:

﴿أَسْكِنُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ سَكَنْتُمْ مِنْ وُجْدِكُمْ وَلَا تُضَارُوهُنَّ
لِيُضَيِّقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِنْ كُنَّ أُولَاتٍ حَمْلٍ فَأَنْفِقُوا عَلَيْهِنَّ حَتَّى
يَضَعْنَ حَمْلَهُنَّ فَإِنْ أَرْضَعْنَ لَكُمْ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ وَأَتَمِرُوا
بَيْنَكُمْ بِمَعْرُوفٍ﴾ [الطلاق: 6].

«Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas

à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable» (s.65, v.6).

S'il a des filles, qu'il leur apprenne leur religion, les éduque comme il se doit, ne les opprime pas, et elles seront pour lui un accès au Paradis comme il est dit dans le hadith suivant: *«Celui qui a une fille, ne l'accable pas, ne la blâme pas, ne fait pas de différence entre elle et son fils: Allah le fera entrer au Paradis.»*

Il est aussi rapporté: *«Celui qui éduque deux filles jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de la puberté, lui et moi ressusciterons le jour de la résurrection de cette façon (et il joignit les doigts de sa main.)»* Rapporté par Mouslim.

S'il a une mère, il doit être meilleur avec elle, car elle l'a porté pendant neuf mois. Elle a sacrifié son temps et sa vie pour s'occuper de lui. Il est dit dans le Coran:

﴿وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ إِحْسَانًا حَمَلَتْهُ أُمُّهُ كُرْهًا وَوَضَعَتْهُ
 كُرْهًا وَحَمَلُهُ وَفِصَالُهُ ثَلَاثُونَ شَهْرًا﴾ [الأحqاف: 15].

«Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers son père et sa mère: sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et son sevrage durent trente mois.»
(s.46, v.15).

Il est aussi dit dans le Coran:

﴿وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا﴾ [الإسراء:

.[23

«Et ton Seigneur a décrété: «N'adorez que Lui, et [marquez] de la bonté envers le père et la mère.»
(s.17, v.23).

On trouve dans une poésie:

Ta mère, si tu savais, détient sur toi un droit éternel!

Tout ce que tu as fait pour elle est peu de chose en parallèle.

Combien de nuits s'est-elle plainte sous le faix de la grossesse!

Sa souffrance fit jaillir lamentations et cris de détresse.

Tu ne peux t'imaginer l'accouchement dans la douleur,

Accablée d'atroces tiraillements qui lui arrachent le cœur!

*Elle t'a si souvent purifiée de ses propres mains,
Cette mère dont le giron t'offrit un repos serein.
Elle sacrifiait tout pour toi lorsque tu te lamentais,
Et en son sein une boisson pure dont tu te nourrissais.*

Combien s'est-elle affamée par compassion et tendresse

T'offrant son pain quotidien pendant ta prime jeunesse.

*Tu l'as perdu lorsque par ignorance tu as mal agi,
Tu as trouvé le temps long, mais si courte est la vie!
Misère à celui qui possède toute sa raison et suit son bon vouloir,*

Dont le cœur est aveugle et ses yeux ne le privent pas de voir!

*Prends garde et convoite ses nombreuses prières,
Car ses invocations te sont plus que nécessaires...*

Et si cette femme est une étrangère, il doit aussi bien se comporter avec elle. L'aider fait partie de

l'Islam et être injuste envers elle est un grand péché, comme le Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) a dit: «*Ô seigneur! Je mettrai dans la gêne ceux qui s'en prennent aux droits des deux faibles: l'orphelin et la femme.*» Rapporté par Nassâï et Ibn mâjah et considéré comme bon par Albâny.

La femme est un pilier dans la société dont le bon fonctionnement dépend d'elle. Si elle dévie, c'est toute la communauté qui en paiera le prix comme cela se passe de nos jours.

Alors que dans l'Islam, dès les premières décades de l'ère hégirienne, la femme put s'imposer par sa large et efficace participation à côté de l'homme, dans la vie culturelle et sociale de la communauté musulmane.

Aïcha (épouse du Prophète et fille du 1^{er} Calife) avait une profonde érudition, qui à moins de 20 ans, fit d'elle une des plus brillantes figures de l'époque. Les grands compagnons du Prophète venaient la consulter sur les questions juridiques, historiques, littéraires et même médicales. Elle fait d'ailleurs partie de ceux qui rapportèrent le plus de hadiths (actes et paroles du prophète).

Le prophète ﷺ encouragea l'enseignement des femmes, en disant: «*Rechercher la science est une*

obligation pour tout musulman.» Rapporté par Ibn Mâjah et authentifié par Albâny.

Cela concerne aussi bien l'homme que la femme. Une femme vint voir le prophète ﷺ et lui dit: «Ô messager de Dieu! Les hommes se sont emparés de toutes tes paroles, consacre-nous donc un moment pour que l'on puisse te rencontrer et nous enseigner ce qu'Allah t'a appris.» Le prophète ﷺ dit: *«Réunissez-vous ce jour-là et ce jour-ci.»* Ce qu'elles firent aussitôt; durant ces jours, le prophète ﷺ leur enseignait ce qu'Allah lui apprenait. Rapporté par Mouslim.

Désormais, le champ d'action culturel de la femme s'élargit de plus en plus. Ibn Hajar, un des célèbres imams de l'Islam, sera formé avec cinquante de ses condisciples à l'école d'Aïcha Al-Hambalia ainsi qu'à celle de Zeineb, auteur des traités en droit et en Hadith. Dans ses œuvres biographiques, Ibn Hajar cite plus de quinze cents femmes parmi lesquelles figurent des juristes et des savantes.

Auprès d'Allah, la femme n'est aucunement inférieure à l'homme dans ses droits. Chacun dispose d'un rôle approprié avec des droits et des devoirs. Une personne n'est supérieure à une

autre que par sa piété et non par son origine ou sa richesse, comme il est dit dans le Coran:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ﴾

[الحجرات: 13].

«Certes, le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur.» (s.49, v.13).

Le messager de Dieu ﷺ dit également: *«Ô vous les gens! Votre Seigneur est unique et votre père est unique; vous descendez tous d'Adam et Adam provient de la terre. Assurément, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah, est le plus pieux et l'arabe n'a pas plus de mérite que le non-arabe sauf s'il se distingue par la piété.»* Authentifié par Albâny dans *A-targhîb wa A-tarhîb*

En somme on peut se rendre compte que la femme n'est pas opprimée en Islam. Et ceux qui prétendent le contraire sont, ou des adversaires de la religion, moyennant la ruse et le mensonge pour en éloigner les gens; ou alors, ce sont des ignorants, qui suivent aveuglément et croient tout ce qui se dit, sans prendre la peine de vérifier ces informations.

Par ailleurs, alors que l'islam nous inculque le bon comportement avec les femmes, certains musulmans n'agissent pas comme il convient. Bien que l'islam désavoue leurs attitudes, leurs comportements contribuent malheureusement à souiller cette religion, faire fuir les gens et créer par la même occasion des amalgames.

Le Prophète ﷺ est la meilleure des créatures et un exemple pour tous. Il avait un comportement inégalable avec ses femmes: il était doux et clément envers elles, il demandait leur avis, les aidait dans les tâches ménagères, plaisantait avec elles, ne levait pas la voix sur elles et ne les frappait pas... Il est un modèle pour tous:

﴿لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ﴾ [الأحزاب: 21].

«En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre]» (s.33, v.21).

Il nous incombe donc de le suivre.

Il n'y a qu'un Islam. Son enseignement se fait à travers le Coran et la Sunna (tradition prophétique) et non pas par les gens. Sinon il y aurait autant d'islams qu'il y a d'individus. Car chacun comprendrait l'islam à sa manière. En connaissant véritablement ce qu'est l'islam, on

connaîtra alors les musulmans dans le vrai sens du terme, et on évitera ainsi les amalgames et les préjugés.

La femme est **une perle précieuse**, il faut donc qu'elle se protège. C'est un trésor à la valeur inestimable, il faut donc qu'elle se mette à l'abri des machiavéliques intentions. C'est pour cette noble raison qui lui a été demandée de se voiler. Son voile n'est autre que sa dignité.

Dieu dit:

﴿يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُلْ لِرُؤُوسِكُمْ وَبَنَاتِكُمْ وَنِسَاءِ الْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِنْ جَلَابِيبِهِنَّ ذَلِكَ أَدْنَىٰ أَنْ يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا﴾ [الأحزاب: 59].

«Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Celui qui pardonne et Il est le très Miséricordieux» (s.33 v.59).

Le voile permet à la femme de se protéger des turpitudes, d'être respectée et de préserver ainsi son honneur et sa pudeur.

De même, Dieu dit:

﴿وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَى﴾

[الأحزاب: 33].

«Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam.» (s.33 v.33).

Dieu a conseillé aux femmes du Prophète de rester chez elles, et cela est valable pour toutes les autres femmes. Mais cela ne signifie pas qu'elles doivent être emprisonnées chez elle à longueur de journée. Dans toute chose il y a un juste milieu. En effet, le prophète ﷺ n'enfermait pas la femme à la maison, comme ils prétendent! Au contraire, il lui a permis de sortir lorsqu'elle avait des choses à faire, mais aussi pour rendre visite à ses proches et ses amis, pour rendre visite au malade, etc. Il lui a permis également d'aller à la mosquée, en disant: *«N'empêchez pas les femmes d'aller aux mosquées.»* Rapporté par Ahmad et Abou Dawoûd et authentifié par Albâny.

De plus, le prophète ﷺ aimait la compagnie de sa femme lors des invitations et les refusait si jamais l'inviteur n'admettait pas sa femme avec lui. D'après Anas ؓ, qui raconte que le prophète ﷺ avait un voisin persan connu pour ses mets

délicieux. Ce voisin prépara un plat pour le prophète ﷺ et le convia à sa table. Le prophète ﷺ lui dit: **«Et mon épouse?»** (En parlant de son épouse Aïcha qu'Allah l'agrée)» Il répondit: «Non (je ne l'invite pas)» Le prophète ﷺ rétorqua: **«Je refuse donc.»** Le voisin réitéra son invitation et le prophète ﷺ lui redemanda: **«Et mon épouse?»** Il répondit: «Non (je ne l'invite pas).» Le prophète ﷺ rétorqua de nouveau: **«Je refuse donc.»** Le voisin réitéra une nouvelle fois son invitation et le prophète ﷺ lui redemanda: **«Et mon épouse?»** L'homme, après trois demandes consécutives dit: «Je suis d'accord.» Le prophète ﷺ et Aïcha se levèrent et se suivirent mutuellement jusqu'à atteindre la maison de l'inviteur.» Rapporté par Mouslim.

La véritable définition de la femme, de la liberté, et du respect se trouve dans l'Islam. La femme ne sera reconnue comme femme que si elle suit ce qui lui aura été demandé. Dans ce cas, elle gagnera le respect ici-bas et le Paradis dans l'au-delà. Dieu dit:

﴿إِنَّ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُسْلِمَاتِ وَالْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ وَالْقَانِتِينَ
وَالْقَانِتَاتِ وَالصَّادِقِينَ وَالصَّادِقَاتِ وَالصَّابِرِينَ وَالصَّابِرَاتِ

وَالْحَاشِعِينَ وَالْحَاشِعَاتِ وَالْمُتَصَدِّقِينَ وَالْمُتَصَدِّقَاتِ وَالصَّابِغِينَ
وَالصَّابِغَاتِ وَالْحَافِظِينَ فُرُوجَهُمْ وَالْحَافِظَاتِ وَالذَّاكِرِينَ اللَّهَ كَثِيرًا
وَالذَّاكِرَاتِ أَعَدَّ اللَّهُ لَهُمْ مَغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا ﴿٣٥﴾ [الأحزاب: 35].

«Les musulmans et musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, ceux et celles qui endurent avec patience, ceux et celles qui se montrent humbles, ceux et celles qui donnent l'aumône, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui préservent leurs chastetés et ceux et celles qui se remémorent souvent Dieu: à tous Dieu a préparé un pardon et une énorme récompense.» (s.33 v.35).

Le Prophète a dit à cet effet: *«Si la femme prie ses cinq (prières), jeûne son mois (ramadan), préserve sa chasteté, écoute son mari: elle entrera au Paradis par la porte qu'elle souhaite.»* Rapporté par Ibn Hibbâne et authentifié par Albâny.

Bernée par une idéologie qui prétend l'émanciper, mais en réalité la dévalorise, la femme doit se remettre en question. Suis-je réellement respectée et honorée?

Des personnes targuent qu'ils ont libéré la femme, mais en l'animalisant ou en l'instrumentalisant. Elle est victime d'une société

insidieuse, mais (curieusement) sans s'en rendre compte. L'Islam lui a donné sa véritable valeur, une position de respect et des droits sans équivalent.

Se comporter avec la femme, comme l'Occident veut, reviendrait à répandre le chaos et l'immoralité qui seraient à leur tour banalisés sur terre comme le montre déjà l'actualité. Se comporter avec la femme comme le veut l'Islam, donc comme Dieu le veut, Créateur, Législateur de lois sages, aura pour conséquence logique l'harmonie de la société, la sérénité et le bonheur'.



Fin

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

المرأة، اللؤلؤة الثمينة

باللغة الفرنسية

تأليف

جمعية أصول الإسلام الفرنسية

مراجعة: أبو حمزة الجرمانى

1429/2008

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>